

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 805

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu et Mme Le Pen

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 15 OCTIES, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.